



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ateliers protégés

Question écrite n° 57797

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le document de travail du Groupement national des ateliers protégés intitulé « de l'atelier protégé à l'entreprise adaptée ». En effet, GAP-UNETA qui a pour vocation de fédérer les ateliers protégés a mis en place un groupe de travail destiné à réfléchir sur un nouveau concept d'entreprise adaptée car ces entreprises n'arrivent plus dans le contexte législatif et réglementaire à assurer leur mission d'insertion professionnelle de quelque 17 000 handicapés. Il lui demande quelles suites elle entend donner aux propositions de GAP-UNETA.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57797

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 902